

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

Compte rendu du Comité Syndical du 23 janvier 2020 - Affichage

COMITÉ SYNDICAL DU 23 JANVIER 2020

Convocations adressées le 17 janvier 2020

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués votants : 10

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

Étaient présents :

Frédéric AUGIS ; Christian BRAULT ; Martine BELNOUE ; Michel PADONOU ; Michel GILLOT ; Patrick CHALON ; Claude CHESNEAU ; Christian GATARD ; Bernard LORIDO ; Brigitte PINEAU. Sébastien MARAIS.

Absent(s) excusé(s) :

Philippe BRIAND ; Cédric DE OLIVEIRA ; Jacques JOSELON ; Laurent RAYMOND ; Corinne CHAILLEUX ; Bernard PLAT ; Wilfried SCHWARTZ ; Christophe BOUCHET.

Suppléants représentant leurs titulaires absents :

Michel GILLOT pour Philippe BRIAND ; Michel PADONOU pour Alain BENARD.

Titulaires ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Brigitte PINEAU de Bernard PLAT ; Christian GATARD de Wilfried SCHWARTZ ; Frédéric AUGIS de Christophe BOUCHET.

Secrétaire de séance : Claude CHESNEAU

Le Comité syndical débute à 18 h15.

C 20/01/01 – ADOPTION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2019

- Monsieur AUGIS, Président, a présenté le procès-verbal du précédent Comité Syndical du 12 décembre 2019 et l'a soumis à l'approbation du Comité syndical.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 20/01/02 – FINANCES – DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2020

- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical a débattu des orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2020 et a examiné, préalablement au débat d'orientations budgétaires, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et une présentation sur l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 20/01/03 – PARTICIPATION DU SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE A LA CONSULTATION ORGANISEE PAR LE CENTRE DE GESTION POUR LA PASSATION DU CONTRAT COUVRANT LES RISQUES FINANCIERS ENCOURUS PAR LES COLLECTIVITES EN VERTU DE LEURS OBLIGATIONS A L'EGARD DE LEUR PERSONNEL

- Il est proposé aux membres du Comité Syndical de décider de charger le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2021 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et de se réserver la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 20/01/04 – AVANCE DE TRESORERIE – PLACEMENT DE TRESORERIE

Il est proposé aux membres du Comité syndical :

- d'autoriser le recours à une ligne de trésorerie de 10 000 000 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 20/01/05 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC ET DE SERVICES ANNEXES DU SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINES

- Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'adopter l'avenant n°1 à la convention de délégation de services de transport public de voyageurs avec la société KEOLIS (2019-2025)

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

20/01/06 – AVENANT 1 A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE RADIO NUMERIQUE TETRA ENTRE LA VILLE DE TOURS, LE SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINES ET KEOLIS

- Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver l'avenant 1 à la convention de mutualisation de la radio numérique TETRA du système de transport

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 20/01/07 – CONVENTION PORTANT MISE A DISPOSITION D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PRIVE DE TOURS HABITAT

- Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver la convention portant mise à disposition d'une dépendance du domaine privé de Tours Habitat permettant ainsi d'y installer une antenne du système de radio numérique TETRA.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 20/01/08 – CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL

- Suite à la réussite au concours d'un agent, il est proposé au comité Syndical de décider la création d'un poste de rédacteur territorial et de prendre note de la mise à jour du tableau des postes des effectifs qui en découle

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 20/01/09 – VERSEMENT TRANSPORT – EXONERATION POUR L'ASSOCIATION TOURS EMPLOI SERVICES

- En application de l'article L. 2333-64 du Code Général des collectivités territoriales, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'accorder, pour une durée de 3 ans, l'exonération du versement transport au bénéfice de l'association Tours Emploi Services pour son établissement situé 37, rue Gay Lussac à Tours.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 20/01/10 – VERSEMENT TRANSPORT – EXONERATION DE LA FONDATION VENDRE AMIPI

- En application de l'article L. 2333-64 du Code Général des collectivités territoriales, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'accorder, pour une durée de 3 ans, l'exonération du versement transport au bénéfice de la fondation AMIPI Bernard Vendre pour son établissement situé 1, rue Pierre et Marie Curie à Tours.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

C 20/01/11 – RESSOURCES HUMAINES – DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE SAISONNIER POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE DURANT LES PERIODES DE FORTE FREQUENTATION

- Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de décider la création pour 6 mois à compter du 1^{er} avril 2020 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement annuel saisonnier dans le grade d'adjoint administratif, relevant de la catégorie C, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

Le Comité s'achève à 19h15.

Pour extrait conforme et
certification du caractère
exécutoire,

Le Président,



FA
Frédéric AUGIS